

Si vous désirez participer à la

BRADERIE - BROCANTE DE FERQUES

Nous vous demandons de bien vouloir :

- Prévoir une copie de votre **pièce d'identité** (Carte d'identité, permis de conduire, passeport) pour votre inscription.
- Ainsi qu'un **chèque de caution de 10€** à l'ordre du Comité des fêtes - qui vous sera restitué le jour de la brocante.

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

1 emplacement = 3 mètres (Maximum : 2 emplacements).

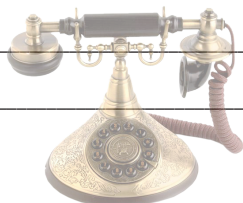
Emplacement gratuit pour les personnes de la commune.

Emplacement personne extérieure : 1,50 € le ml (Non remboursable).

Métrage disponible : **800 mètres**.

Nombre d'emplacements sollicités :

Type d'objets mis en vente (Vente d'armes interdite).



FERQUES

14 juillet 2019

34^{ème} BRADERIE-BROCANTE

De 8h à 18h

Rue Elisée Clais

* * *

Inscriptions les 27 et 28 juin de 18h à 19h30

À la salle des associations (1 rue Jules Ferry à Elinghen)

Rens. 06.73.09.45.26. ou 06.74.40.95.38.

Ouvert aux habitants de la commune - Brocanteurs
Antiquaires - Collectionneurs - Commerçants
Produits régionaux

Nombreuses Animations

Emplacement gratuit pour les habitants de la commune.

***Votre numéro d'emplacement vous sera remis le dimanche 14 juillet 2019
dès votre arrivée. Placement à partir de 7h.***

**REGLEMENT DE LA BRADERIE - BROCANTE
DU DIMANCHE 14 JUILLET 2019
PARTIE A CONSERVER**

Article 1 : La manifestation dénommée : brocante se déroulera à Ferques, rue Elisée Clais, le dimanche 14 juillet 2019 de 8h à 18h. Elle est organisée par le Comité des Fêtes et de Loisirs de Ferques, dont le siège social est à la Mairie - et par la Municipalité.

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète l'attestation d'inscription à la brocante qui lui sera remise par les organisateurs.

Article 3 : Chaque participant devra détenir une autorisation individuelle délivrée par la Mairie de FERQUES, de se livrer à l'activité de revendeur d'objets mobiliers. Cette autorisation n'est valable que pour la présente manifestation.

Article 4 : Le non respect des prescriptions de l'article 2 du présent règlement sera sanctionné par le refus de délivrance de l'autorisation visée à l'article 3.

Article 5 : Chaque participant devra afficher sur son emplacement, un panneau lisible sur lequel seront portés ses nom, - prénom - numéro de Carte d'identité ou de Permis de Conduire - profession et la mention « non inscrit au registre du Commerce ».

Article 6 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels et les commerçants participant à la manifestation ne sont pas soumis aux obligations des articles 2 à 5 du présent règlement. Par contre, ils sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non sédentaire, du récépissé préfectoral attestant de leur profession. Toutefois, ils voudront bien s'inscrire auprès des organisateurs.

Article 7 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Police ou de Gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par la Mairie ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Loi 2008-776 du 04 Août 2008.

Décret 2009-16 du 7 Janvier 2009.

Arrêté du 09 Janvier 2009.

N°

COMITE DES FETES ET DE LOISIRS DE FERQUES
31 rue Elisée Clais - 62250 FERQUES
ATTESTATION - INSCRIPTION BRADERIE-BROCANTE - DIMANCHE 14 JUILLET 2019 à FERQUES
Personne physique

Je soussigné :

Nom : Prénom :
Né (e) le : Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville : Email:.....
Tél. :
Titulaire de la pièce d'identité N° :
Delivrée le : Par :
N° d'immatriculation de mon véhicule :

Declare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- N'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

FERQUES, le Signature

Cadre réservé à l'administration
BON POUR AUTORISATION

PARTIE À RENVoyer

Ci-joint le paiement de _____ pour l'emplacement d'une longueur de _____ mètres. (Attention : il ne sera procédé à aucun remboursement de ce paiement, quelles que soient les conditions météorologiques) / Ci-joint la caution de _____ pour l'emplacement d'une longueur de _____ mètres (Votre chèque vous sera rendu à votre arrivée, faute de quoi il sera encaissé par le Comité des fêtes).